

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation : 26/02/2026

Secrétaire de séance : Emmanuel COUX

L'an deux mille vingt-six et le 03 Mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Présents : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, DONZEL Jérôme, FEITH Jérôme, FIAMENGHI Martine, LINETTE Séverine, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, STROOBANT Maëlle, VUAGNOUX Philippe

Absents : JONGMANS Thérèse, (procuration de vote), LOVET Céline (procuration de vote), MOLLOT Henri (procuration de vote).

N° 04-2026 : BUDGET PRIMITIF 2026 (Budget communal)

Le Budget Primitif 2026 s'équilibre en recettes et en dépenses à **2 580 803 €** (section de fonctionnement) et à **1 849 350 €** (section d'investissement).

Après étude des propositions de Mme Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'approuver le Budget Primitif 2026.
- approuve le principe de la fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.
- donne pouvoir à Mme Le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ste-Hélène-du-Lac, le 03 Mars 2026.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Sylvie SCHNEIDER



Secrétaire de séance,
Emmanuel COUX